

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, METAL, CARTON ET LES PAPIERS SE TRIENT

A compter du 1^{er} janvier 2023, vous devez trier la totalité de vos emballages (plastique, papier, métal) et les déposer dans votre sac de tri (sac jaune).

Toutes les bouteilles ;
flacons et bidons
(avec bouchons)...



Tous les emballages en métal :
bidons, aérosols, conserves, canettes...



Toutes les boîtes, pots, barquettes...



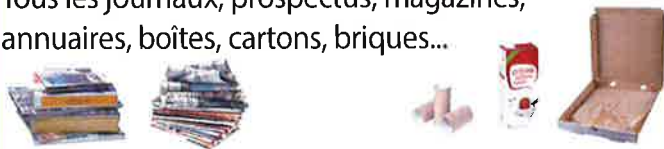
Tous les petits contenants en métal :
capsules à café ; capsules et couronnes ; bidules...



Tous les sacs,
sachets, tubes,
sur-emballages,
films plastiques...



Tous les journaux, prospectus, magazines,
annuaires, boîtes, cartons, briques...



ADOPTER LES BONS GESTES

- ▶ **triez en vrac**
- ▶ **sans imbriquer**
- ▶ **videz les contenus**
(Inutile de les laver)

À JETER

Ordures ménagères,
Objets en plastique,
Vaisselles cassées,
Produits d'hygiène...



EN APPORT VOLONTAIRE

Pots, bocaux, bouteilles
et flacons en verre

Pour localiser la
benne à verre la plus proche



Tous les autres déchets
sont à apporter dans un
point de collecte adapté

**À JETER ?
À RECYCLER ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI

ou www.consignesdetri.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

N°Vert 03 26 56 95 23

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.ccgvm.com